

# la lettre du SIPOM



Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères - N°25 / Mars 2012



Le papier

Concours scolaire

Textiles

Compostage



**Rendez-vous  
le 31 mars  
au Sipom  
avec les**

**jardiniers**  
de FRANCE

**Triez, la nature s'en souviendra !**



## EDITO

Le SIPOM est une collectivité territoriale qui regroupe aujourd'hui 67 communes. 4 nouvelles communes ont en effet, en adhérant à la communauté de communes Cœur Lauragais, rejoint le SIPOM.

Il s'agit de AURIN, BOURG SAINT BERNARD, PRESERVILLE et TARABEL les habitants de chacune de ces communes sont donc représentés par des Elus, délégués de leurs conseils municipaux et confirmés par le conseil communautaire.

Ce bref rappel permet à chacun de se souvenir que le SIPOM est né de la volonté d'élus de se regrouper dès 1976 pour trouver ensemble des solutions à la délicate question de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Que de chemin parcouru depuis l'époque où chacun dans sa commune avait mis en place une vague collecte et une décharge municipale sans aucun contrôle sanitaire.

Je tenais à remercier ici mes prédécesseurs pour avoir su, avant que la loi ne nous y contraigne, prendre les décisions indispensables.

Dans la même logique de regroupement afin de mutualiser les moyens et de trouver ensemble des réponses aux problèmes du traitement des déchets nous avons depuis 2001 adhéré au syndicat TRIFYL à qui nous avons délégué la compétence traitement.

Grâce à cela nous sommes totalement autonomes pour la gestion de nos déchets ménagers qui sont aujourd'hui en totalité collectés et traités par les collectivités publiques compétentes.

La préoccupation permanente du SIPOM demeure la recherche d'un juste équilibre entre la qualité du service rendu et la maîtrise des coûts de collecte.

C'est avec cette motivation permanente que les élus qui composent le conseil syndical œuvrent dans l'intérêt général.

Evelyne ROUANET



# Recycler le papier, on a tous à y gagner!

## les annuaires et autres catalogues

Utilisez prioritairement du papier recyclé ou du papier issu de forêts gérées durablement (logo FSC ou PEFC).



**Du bureau à la maison, le papier est omniprésent dans notre quotidien. Il est important de le trier. Vous pouvez mettre dans le bac à couvercle jaune ou bleu :**

**Les journaux, revues et magazines :** quotidiens locaux, régionaux, sportifs...



**les publicités et prospectus :** il suffit d'ôter les films plastiques des revues et autres publicités, et de retirer les objets publicitaires comme les CD par exemple ; ils ne se recyclent pas avec les papiers.



Les autres papiers : **les papiers d'impressions, les courriers, les lettres, les livres, les dessins des enfants, les enveloppes, le papier cadeau :**



ils sont tous recyclables mais ne les déchirez pas en petits morceaux sinon ils sont perdus. Soyez conservateurs pour certains documents qui doivent être conservés plusieurs années : contrats d'assurance, quittance de loyer...)

Le papier peint n'est pas recyclable, mettez le dans les sacs noirs.

## Papier recyclé ou éco-labellisé :

Grâce au tri : le papier a plusieurs vies. Aujourd'hui, la plupart des papiers recyclés sont de qualité équivalente au papier issu de fibre vierge et il faut moins de bois, 6 fois moins d'eau et 2 fois moins d'énergie pour le fabriquer.

## Aidez nous à réduire nos déchets :

Vous ne lisez pas les publicités qui inondent votre boîtes aux lettres, des autocollants STOP PUB seront disponibles dans l'ensemble des Mairies de notre territoire. 1 STOP PUB = 22 kg de papier en moins par an et par boîte aux lettres.



**Pour les autres papiers :** imprimez vos documents en recto-verso et/ou en 2 pages par feuille, faites les corrections sur support informatique sans impression.

# Concours d'affiches sur le thème de la réduction des déchets

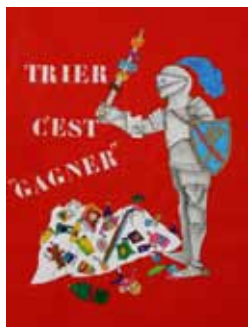
Cette année 2012, le SIPOM de Revel organise un concours d'affiches pour les classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles volontaires.

15 écoles primaires pour un total de 20 classes participeront à ce concours. L'objectif est de faire travailler les enfants sur le thème de la réduction des déchets pendant une période suffisamment longue pour réaliser une réelle sensibilisation des enfants à ce sujet.

Chaque classe doit réaliser au maximum 2 affiches avec slogan, sur des thèmes tels que le gaspillage alimentaire, les goûters 0 déchet, les objets réutilisables, les achats malins, boire l'eau du robinet...

Ce concours a démarré en février et prend fin au mois de Mai. Des récompenses seront attribuées aux trois premières classes. Toutes les affiches vous seront présentées dans la prochaine lettre du SIPOM.

Quelques exemples d'affiches sur le tri réalisées lors du dernier concours d'affiches :



## Bien utiliser les restes : Flan de carottes

Il vous reste du lait, 3 œufs, 100gr de carottes et 1 cuillère de farine et de sucre.. Epluchez les carottes et les faire cuire dans du lait sucré. Les égoutter, passer au presse-purée. Séparer les blancs des jaunes, incorporer les jaunes à la purée de carottes avec 1 cuillère de farine. Monter les blancs en neige ferme et incorporer au mélange précédent. Verser dans un plat et faire cuire 20mn à four très chaud.



Recette lauréate d'un concours de recettes anti-gaspi organisé par la clinique du château de Cahuzac pour ses résidents.

## Vous voulez donner des vêtements, des nappes et du linge de maison, des chaussures ?

Lors de la semaine européenne de réduction des déchets en novembre 2011, le SIPOM a organisé avec l'appui de ses communes adhérentes une collecte de vêtements, linge de maison et chaussures.

Les permanences assurées par les communes ou par le SIPOM ont permis de récupérer plus de 5 tonnes de textiles. 1,6 tonnes ont été dirigées vers Emmaüs Castelnaudary et 4 tonnes ont été acheminées par Le Relais vers leur plate-forme de tri située à Mazamet. Là bas, un tri est réalisé par des hommes et des femmes en insertion.

### Chaîne de tri de l'entreprise d'insertion « Le Relais »



#### Que deviennent-ils ?

Les textiles sont destinés à divers usages :

- réutilisation directe ( 5 à 10%)
- utilisation en chiffons d'essuyage ou transformation en « Métisse » isolant thermique et acoustique pour le bâtiment (50%)
- 40% des articles sont exportés, essentiellement vers l'Afrique, après avoir été triés. Les clients sont soit des grossistes, soit les structures du Relais sur place, qui les re-trient plus finement afin de créer de l'emploi sur place.

Cette importante collecte (5t600) a mis en évidence le manque de points d'apports pour les textiles.

Les colonnes existantes sont situées à :

Auriac sur Vendinelle,  
Belleserre,  
Blan,  
Bourg Saint Bernard,  
Cambiac,  
Cambon les Lavaur  
Cuq Toulza,  
Dourgne,  
Durfort,

St Félix Lauragais,  
Le Faget,  
Montégut Lauragais,  
Mourvilles Hautes,  
Palleville,  
Préserville,  
Puylaurens,  
Roumens  
Vaudreuille

une à la déchèterie de Caraman, une à la déchèterie de Revel

N'oubliez pas les associations caritatives (les restos du cœur, le secours populaire, le secours catholique...) ; elles accueillent généralement vos textiles, vaisselles, petit mobilier et objets divers tout au long de l'année.



## LES EMBALLAGES

# A RECYCLER !

Le bilan de la collecte sélective est positif pour 2011 ; en effet nous avons trié plus et mieux. BRAVO ! Nous remercions les habitants du territoire d'avoir amélioré leur geste de tri et nous espérons une progression supplémentaire pour cette année et les années à venir.



Pensez à mettre dans le **bac jaune** : les aérosols, les boîtes de conserves, les cartons, les papiers et journaux, les barquettes en aluminium et l'ensemble des bouteilles et flacons en plastique !

En effet, toutes vos bouteilles et flacons en plastique doivent être mis dans la poubelle jaune c'est à dire les bouteilles d'eau, de soda, de jus de fruits, les flacons de shampoing, de gel douche, de produits d'entretien, les bouteilles d'huile...etc

Si vous avez un doute n'hésitez pas à appeler le SIPOM à Revel : 05.62.71.22.83 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h ou à consulter le site internet [www.sipom.fr](http://www.sipom.fr)

N'oubliez pas : vos pots, bouteilles et flacons en verre qui doivent être mis dans les récup'verre présents sur le territoire.



## Le compostage

# en tas ou en bac ?

### Un geste eco-citoyen !

- Le compostage permet de réduire le volume de votre poubelle et de fabriquer un engrais naturel pour le jardin à moindre coût.
- Au bout d'un an environ, vous obtiendrez, en respectant quelques règles (apport de quelques déchets végétaux, mélange, aération..) du compost utilisable pour vos plantations.

Le SIPOM de Revel vous propose un composteur par foyer du territoire : 320 litres (23€) et 420 litres (28€).



### Que peut-on composter ?

- Les déchets de cuisine : épluchures, feuilles de salade, marc de café, filtres en papier, pain, fruits et légumes, croûtes de fromage ...
- Les déchets de jardin : tontes de gazon, fleurs fanées, feuilles, taille de haies broyées...
- Les déchets de maison : essuie-tout, mouchoir en papier, cendres froides de bois, copeaux, un peu de carton, papier journal, ...

**Vous souhaitez avoir des renseignements complémentaires, vous hésitez à vous lancer dans le compostage ?**

**Les jardiniers de France vous attendront le samedi 31 Mars 2012 à 14h au SIPOM de Revel.**

**jardiniers**  
de FRANCE

# VOS DECHETS...



**Je dépose mes déchets ménagers non valorisables dans des sacs fermés, dans le conteneur à couvercle vert.**



**Je dépose en vrac, mes emballages à recycler, mes journaux, mes revues et mes papiers dans le conteneur à couvercle jaune ou bleu.**



**Je dépose dans la colonne à verre, mes bouteilles, mes bocaux et mes pots en verre, sans bouchon ni capsule.**

**La déchetterie - elle vous permet de vous débarrasser de certains déchets**



SIPOM  
Avenue Marie Curie Z.I. de la Pomme - 31250 REVEL  
bureau : 05 62 71 22 83 - déchetterie : 05 62 71 32 91 - collecte sélective : 05 62 71 32 96  
Fax : 05 62 71 22 61 - sipom@wanadoo.fr



## COMMENT LES TRIER ?

Avenue Marie Curie - Z.I. de la Pomme - 31250 Revel  
Ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Tél. : 05 62 71 22 83 - sipom@wanadoo.fr  
[www.sipom.fr](http://www.sipom.fr)



Imprimé sur papier PEFC - Crédits photos : SIPOM, Ecofolio et Eco-emballages  
Directrice de la publication : Evelyne Rouanet  
Réalisation : Cécrom Cassandre - Revel - 05 62 57 37 30 - ISSN 1623 -4944